

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

29 septembre 2017

Présents : Carole FAYOLLE – Jean-Guy GENESTE – Véronique TRIBOULET – Christian MOREAU - Jean-Louis MERCIER - Franck BERCHEM – Stéphanie BOUTROUX – Thierry MAROLLES – Odile VILLENEUVE - Fabrice POTHIER (10)

Excusés : Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE
Roberte NEBOUT à Jean-Guy GENESTE

La séance débute à 20h15.

1) Approbation du compte-rendu du 25 août

Mme le Maire indique que deux délibérations n'ont pas été enregistrées :

Point n° 4 : tableau des effectifs

Le CDG indique que les contrats aidés ne doivent pas apparaître dans le tableau des effectifs (contrats de Mélina Challal, Marion Segaud et Sylvie Garrivier).

Mme le Maire souhaite que le CDG donne plus d'explications, par écrit, par rapport à ce tableau ; en attendant la délibération est reportée.

Point n° 7 : décisions modificatives

Suite à de mauvaises imputations dans certains comptes pouvant gêner la lecture du comparatif il avait été demandé par Mme le Maire de régulariser ces comptes. Cette délibération ne sera pas validée les imputations faites ne gênent pas la trésorerie.

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (12)**.

2) Fusion du RSM : Club Magnet Seuillet St Gérard le Puy

Le RSM a fusionné avec les clubs de Seuillet St Gérard le Puy.

Le siège social est à St Gérard le Puy.

Bureau : Président à Seuillet, 1 VP à Magnet et 1 VP à St Gérard, trésorier et secrétaire (et adjoints) partagés entre les 3 communes également.

L'association est enregistrée sous 1 seul numéro en Préfecture.

Les séniors sont gérés par Seuillet et St Gérard (matches sur leurs terrains) ; la section jeunes est gérée par Magnet (matches à Magnet)

La section jeunes compte environ 100 enfants de 6 à 17 ans

Au niveau financier, Magnet gère sa caisse seul.

La section jeunes nous a fait parvenir une lettre demandant qu'ils soient considérés comme une association magnétoise et à ce titre de pouvoir bénéficier de la salle polyvalente gratuite pour leurs réunions, la salle des fêtes pour leurs manifestations (dont la 1^{ère} gratuite), ainsi que la subvention.

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (12)** mais en demandant une clause de revoyure : tous les 2 ans, la demande devra être reformulée dans son entier.

3) DCM : contrat de Dominique CHARONDIERE

Dominique CHARONDIERE a été embauchée sur un contrat CDG pour palier à l'absence de F. PARIS, en congés maladie.

Son contrat se termine le 30 septembre ; il avait été évoqué si l'arrêt de Mme PARIS se prolongeait d'une manière ou d'une autre, de proposer un contrat « communal » à Mme CHARONDIERE.

Ce contrat courra le temps des arrêts de Mme PARIS.

Son salaire net actuel : 1 078,00 €

Il est acté par le CM que Mme CHARONDIERE n'est pas assez payée par rapport au travail effectué : Mme PARIS est attachée (cat A) ; Mme CHARONDIERE a repris toutes les fonctions et la gestion des dossiers de Mme PARIS. De plus, elle se charge de former Mme BOVARI qui vient d'arriver également au secrétariat de mairie.

Mme le Maire propose :

- d'embaucher Mme CHARONDIERE en CDD « commune », à compter du 1^{er} octobre ;
- un salaire en relation avec le travail effectué : IB 479 – échelon 12 ;
- d'accorder une indemnité mensuelle de 100,00 € « exercice de mission » relative aux tâches complexes de gestion administrative et de mission d'encadrement et de gestion de services.

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (12)**.

4) Convention de sensibilisation à la musique

Vichy Communauté propose, comme chaque année une convention « Musiques Vivantes » : l'association se produit dans les classes : 15 séances pour un total de 705,00 €, subventionné à hauteur de 630,00 € par Vichy Communauté.

Cette année les séances sont proposées pour la classe de CE1.

On peut élargir la proposition aux classes de PS et CM pour 855,00 € au lieu de 705,00 € (la subvention restant à 630,00 €) ; coût pour la commune : 150,00 €.

Vote :

- Accord pour le CE1 seulement : **11 voix**
- Accord pour élargir à d'autres sections : **1 voix**

Il sera donc maintenu la section musique uniquement au CE1 pour un montant de 705 € subventionné à 630 €.

5) Location de salles : facture d'électricité : tarif minimum

On se rend compte que pour les locations faites pendant l'été les factures d'électricité se montent à 1,00 € (liées principalement à la consommation électrique certainement des issues de secours).

Il est possible de proposer la non facturation des charges électriques en dessous de 5,00 €.

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (12)**.

6) Vélos électriques

Vichy Communauté met à disposition des communes de l'agglomération 60 vélos électriques. 30 communes ont déjà répondu favorablement : 2 vélos/commune et mise à disposition gratuitement pendant 2 ans. L'objectif est de sensibiliser aux enjeux du réchauffement climatique par l'utilisation gratuite afin de faire changer les mentalités en milieu urbain et rural, chacun devant envisager la possibilité de se déplacer de façon éco-responsable avec son vélo. Les modalités de mise à disposition des 2 roues seront propres à chaque commune seule une convention entre la commune et les administrés intéressés doit être signée avec chèque de caution et état des lieux avant et après l'utilisation.

Une convention entre Vichy Communauté et la commune doit être signée sachant que la gestion (caution, assurance, parking, horaires de location, ...) doit être mise en place par la commune, par manque de temps et de personnel pour gérer il a été décidé pour récupérer 2 vélos :

Au vote : **Pour : 2 - Contre : 8 - Abstentions : 2**

La commune de Magnet ne prendra donc pas les 2 vélos pour l'expérimentation.

7) Délégations M. SABATIER – démissionnaire de son poste de conseiller municipal

- A Vichy Communauté : CLECT :
Titulaire : Carole FAYOLLE
Suppléant : Christian MOREAU
- Vichy Communauté Commission 3 :
Carole FAYOLLE
- SDE03 :
Suppléant : Thierry MAROLLES
- SICTOM :
Suppléant : Jean-Guy GENESTE
- Association d'Aide à Domicile :
Stéphanie BOUTROUX

8) Questions diverses

- Bénédicte VRINAT, cantinière, dans un message adressé à la mairie constate que les effectifs des élèves mangeant à la cantine ont beaucoup augmenté : 86 enfants (88 avec 2 personnels) – 1^{er} service : 47 enfants / 2^{ème} service : 39 enfants ► manque de place engendrant des problèmes de sécurité, manque de personnel, problème du bruit encore plus présent. Il n'est pas prévu de baisse de fréquentation dans les années à venir.
Cette constatation emmène la discussion sur le fait qu'il va falloir réfléchir très rapidement à une solution pour une nouvelle cantine :
 - prévoir une étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau bâtiment : dans la parcelle derrière l'école : la cantine devient garderie, la garderie reste en attente si besoin de l'ouverture d'une nouvelle classe (105 élèves cette année), la nouvelle bibliothèque pourrait trouver sa place dans ce nouveau bâtiment ; mais il faudra lancer une étude donc un appel d'offre pour un bureau d'étude.
 - prévoir une réunion de la commission des finances pour lancer la discussion sur l'étude de faisabilité

Fin des débats : 22h45